

**TIBBAUT (Émile)** (Baron), Ministre d'État (Calken, 12.6.1862 — Paris, 19.12.1935). Fils d'Hyacinthe et de Devoyst, Antoinette-Renilde.

Après de brillantes études de droit à l'Université de Louvain, É. Tibbaut s'inscrit au Barreau de Gand. Il manifeste un vif intérêt pour les questions sociales et se préoccupe surtout du sort des agriculteurs. Il est élu successivement conseiller communal de Gand et, en 1898, député de l'arrondissement de Termonde. Au Parlement, É. Tibbaut s'attache à faire aboutir un programme d'œuvres sociales, de prévoyance et d'assistance, associant la propagande active à l'action administrative et législative. C'est ainsi qu'il met notamment sur pied à Gand une organisation mutuelle contre le chômage qui, à l'époque, fut imitée par d'autres pays européens.

Soucieux de voir apporter aux grands problèmes nationaux des solutions constructives et durables, É. Tibbaut prend une part active aux débats parlementaires qui, en 1908, devaient décider de l'annexion du Congo. Chargé de présenter un rapport sur les avantages économiques de l'annexion, il défend le projet de reprise du Gouvernement Schollaert. Un an plus tard, il fait au Congo un voyage prolongé dont il revient enthousiaste. Il fut ainsi parmi les premiers parlementaires à visiter la Colonie. Aussi fut-il chargé de présenter à la Chambre le budget des colonies pour l'exercice 1910.

Au Parlement il propose de créer une Commission coloniale dont il est nommé président. Confiant dans l'avenir du Congo, il s'efforce de faire partager sa foi, saisissant l'opinion publique des grands problèmes de la colonisation et, particulièrement, de l'importance du développement de l'agriculture en milieu indigène. Cependant, il ne se borne pas à exposer des idées. Préoccupé de la santé physique et morale des autochtones et des problèmes de nutrition qu'elle implique, il participe, en 1912, à la constitution de la Société de Colonisation agricole au Mayumbe dont il assumera la présidence depuis l'origine jusqu'en 1930. D'autre part, il fonde la Société d'Assistance sociale et l'Association d'Agronomie tropicale. Les services rendus à la cause coloniale, comme aussi sa compétence en matière de colonisation l'appellent à la présidence du Comité permanent du Congrès colonial, dès sa constitution, en 1921, ainsi que de l'Association d'Agronomie tropicale et subtropicale, créée par M. Franck, ministre des Colonies.

Pendant la guerre 1914-1918, É. Tibbaut porte son attention sur les problèmes de l'agriculture belge qu'il s'efforce de préserver de la destruction. Délégué par le Comité national de Secours et d'Alimentation près de la Commission centrale allemande des Récoltes, il y défend courageusement les intérêts de la population civile. Nommé par le Gouvernement président du Comité des Techniciens agricoles, il fait introduire, dans le Traité de Versailles, la clause relative aux récupérations agricoles.

Vice-président de la Chambre en 1918, il prend part quelques années plus tard, en qualité de président de la délégation belge, à la Conférence économique internationale de Genève, où il défend la thèse du libre échange dans un milieu dominé par l'idée protectionniste.

En 1921, le roi Albert confère à E. Tibbaut le titre de baron. Sept ans plus tard, celui-ci reçoit l'hommage unanime de ses pairs qui l'élisent à la présidence de la Chambre où il succède à M. Brunet. Bientôt, les lourdes charges qu'il assume achèvent de miner sa santé déjà déficiente. En 1930, le baron Tibbaut résigne ses fonctions ; le Roi le nomme ministre d'État.

É. Tibbaut est décédé inopinément à Paris, en 1935. Homme sincère et désintéressé, d'une grande modestie et d'une délicate bonté, É. Tibbaut a rendu d'éminents services à la Belgique et au Congo.

*Distinctions honorifiques* : grand-officier de l'Ordre de Léopold, avec Étoile d'argent ; grand-croix de l'Ordre de la Couronne ; grand-croix de la Légion d'Honneur ; grand-croix de l'Ordre de SS. Maurice et Lazare ; grand-croix de l'Ordre de l'Éléphant blanc de Siam ; commandeur de l'Étoile polaire de Suède ; Croix civique de première classe ; Décoration spéciale de mutualité ; décoration spéciale agricole.

24 février 1956.  
E. Van der Straeten.

*Mouv. géogr.*, années 1908 et 1910. — *Annales parlementaires*, Chambre des Représentants, séance du 22 janvier 1936. — Archives familiales.